

## DECLARATION DES ELUS CFE-CGC LRMP AU CE DU 25 FEVRIER 2016

Lors du CE du 26 novembre 2015, la CFE-CGC avait attiré l'attention de la Direction Régionale sur un certain nombre d'alertes particulièrement anxiogènes pour les personnels, dans le cadre de la fusion de nos deux régions :

- ✓ Ligne managériale des responsables de service impactée par le regroupement des services des deux régions, créant une mise en concurrence entraînant des risques de surenchère et de rivalités, de déstabilisation de la gouvernance avec un impact sur les équipes (dégradation du service et QVT négative)
- ✓ Suppression de postes d'encadrants.
- ✓ Risque de déclassification des métiers de la filière « management » et de blocage des progressions de carrière, alors que l'augmentation du périmètre couvert par la nouvelle région devrait les positionner dans des niveaux de métiers supérieurs.
- ✓ Incertitude sur le devenir des responsables d'activité et des adjoints.
- ✓ RPS accrus du fait d'une clarification trop tardive du repositionnement de chacun.
- ✓ Besoin de renforcer les marges de manœuvre des DT, DTD et des agences en termes de RH, partenariat et métiers (positionnement des DTD et des DAAPE à clarifier, notamment dans leur rôle hiérarchique).

### La Direction Régionale s'était engagée à :

- ✓ Un repositionnement accompagné de la situation de chaque salarié.
- ✓ Une mise en œuvre d'une stratégie gagnant-gagnant afin que chacun retrouve un repositionnement adapté.
- ✓ Une mise en place d'un groupe de travail constitué de collaborateurs et élargi à des représentants du personnel, chargé de suivre les travaux de réfiguration

### Où en est l'avancement de ces engagements ?

Afin de défendre au mieux les intérêts du personnel, des consultations supplémentaires ont été obtenues par les élus du CE sur les modalités du regroupement des établissements LRMP, alors que la Direction Générale n'en avait envisagé qu'une seule :

### Quand auront lieu les dernières informations-consultations ?

**Concernant le déploiement de la nouvelle offre de services internationale** - qui est, certes, un projet national qui n'est pas en lien avec le rapprochement des régions - il est, en réalité, vécu par le personnel comme une double peine car ils subissent :

- la disparition d'un service.
- L'implantation d'une nouvelle organisation dans un contexte de regroupement régional (Montpellier).

Tous les élus du CE MP ont voté, le 28 janvier 2016, une motion, à laquelle s'associent les élus CFE-CGC LR, exigeant que les agents concernés n'aient pas à postuler sur leur propre poste pour la constitution de la future équipe.

En effet, même s'il est stipulé que les conseillers EURES/international seront prioritaires au niveau de l'examen des candidatures, il est également précisé que certains pourraient ne pas être retenus (page 18 du document).

Cette possibilité ne peut pas être envisagée par les élus CFE-CGC car elle est perçue par les agents concernés comme une remise en cause de leur professionnalisme

### Votre position a-t-elle évolué sur ce point ?

**Nous vous tenons informés de la suite donnée à nos questions par la Direction.**